

Ville de SAULT-LES-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

N° 020-2025

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 11
Procurations : 4
Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

16 septembre 2025,
Affichée et mise en ligne
le 16 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE

Absents excusés :

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mme SIMON qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mr STIENNE qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, Mr LAQUEUE

Secrétaire de séance : Mme DUBRUNQUEZ

Le procès-verbal du 16 juillet 2025 est approuvé.

Objet : Vente du Foirail-déclassement des parcelles du domaine public vers le domaine privé

Considérant que l'exploitation du marché du Foirail a pris fin le 25 octobre 2024 ;

Considérant que les parcelles constituant le site du Foirail et cadastrées AV n°13, 27, 28, 29 et 30 sont en indivision entre la ville de Rethel et la commune de Sault les Rethel ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2111-1 et L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération du 26 novembre 1976 décidant la construction du Foirail et les délibérations du 4 février 1977 et du 16 mai 1977 modifiant les limites territoriales du Foirail ;

Vu la délibération du 20 juillet 1979 décidant de confier au SIVOM la compétence de l'exploitation de la zone ;

Vu la délibération en date du 28 mai 2010 du SIVOM modifiant ses statuts et la délibération du même jour acceptant les dévolutions financières des compétences rendues à chaque commune concernée;

Vu la délibération du 12 juillet 2010 créant le SIVU Foirail de l'agglomération Rethéloise et la délibération du 23 septembre 2010 acceptant le transfert de la dévolution de l'actif et du passif au syndicat ;

Vu la délibération n°10 du SIVU Foirail de l'agglomération Rethéloise, prise le 2 septembre 2025, constatant la désaffectation du site du Foirail, la délibération n°11 prononçant le déclassement du domaine public vers le domaine privé des parcelles composant le site du Foirail et la délibération n°12-2025 proposant aux communes de Rethel et Sault les Rethel, les modalités financières de la vente du site à la société Guilloux ;

Vu la délibération n°50 du conseil municipal de la ville de Rethel pour le déclassement du domaine public vers le domaine privé des parcelles AV n° 13, 27, 28, 29 et 30 et la délibération n°51 acceptant les modalités financières de la vente du site ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 16 septembre 2025,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'exploitation du marché du Foirail a pris fin le 25 octobre 2024 et que le comité syndical du SIVU Foirail de l'agglomération Rethéloise a constaté la désaffectation de ce site par délibération du 2 septembre 2025.

Il informe les membres du Conseil Municipal que les parcelles constituant le site du Foirail représentent 58 650 m2 cadastrés, qu'elles sont en indivision et que les copropriétaires sont la ville de Rethel pour 65.9% et la commune de Sault les Rethel pour 34.10%.

Il ajoute que les représentants de la société GUILLOUX ont pris contact avec le Président du SIVU Foirail pour formuler leur intention de se rendre acquéreurs du Foirail.

Monsieur le Maire précise que pour permettre cette vente, les parcelles composant le site doivent être déclassées du domaine public pour être classées dans le domaine privé des communes de Rethel et Sault les Rethel.

Le conseil municipal de la ville de Rethel ayant procédé à ce déclassement le 9 septembre 2025, il convient que le Conseil Municipal de Sault les Rethel délibère à son tour.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-PRONONCE le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées AV n°13, 27, 28, 29 et 30 sises lieudit « La Jonchère » au 1 rue Jacques Brel 08300 RETHEL et leur classement dans le domaine privé des communes de Rethel et Sault les Rethel ;

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables ;

La secrétaire de séance, Maggy DUBRUNQUEZ

Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 26 septembre 2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 26 septembre 2025

de la publication le 26 septembre 2025

Mise en ligne sur le site internet le 26 septembre 2025